

# FICHE DE SUIVI

## PERMUTATIONS 2020

Fiche de renseignements à remplir le plus précisément possible, à communiquer au SNUDI FO 13 pour que les délégués vérifient votre barème et vous informent des résultats des permutaions informatisées.

→  SNUDI FO 13 13 rue de l'académie 13001 Marseille

→  : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)

→  : 09 57 49 82 49

### A RETENIR :

**19/11** : Ouverture des inscriptions sur SIAM (Iprof)  
**09/12** : Clôture des inscriptions  
**02/03** : Résultats des permutaions informatisées

**NOM** ..... **Prénom** .....

Adresse personnelle : .....

Tél. perso : ..... Portable : ..... Adresse mail : .....

Syndiqué(e) au SNUDI FO :  OUI  NON

### 1/ Votre position :

en activité : Ecole ..... Commune .....

en disponibilité  en congé parental  en détachement  en CLM/CLD

**2/ Votre échelon :** ..... au 31/08/2019 **Votre corps :**  Instit  PE  PE HC  PE CE

**3/ Votre ancienneté dans le département :** .....ans .....mois (au 31/08/2020)

Date d'entrée dans le département : .....

### 4/ Bonification parents isolés :

• Etes-vous parents isolés : OUI NON

**ATTENTION :** Seuls les enfants de moins de 18 ans sont pris en compte au 01/09/2020.

### 5/ Rapprochement de conjoints séparés pour raison professionnelle ou au titre de l'autorité parentale conjointe

**REMARQUE :** Il y a rapprochement du conjoint quand il exerce une activité professionnelle ou est inscrit auprès du Pôle Emploi du département sollicité. Les conjoints doivent être mariés ou pacsés (au plus tard le 1<sup>er</sup> sept. 2019) ou concubins avec enfant(s). Il y a situation d'autorité parentale conjointe lorsque le collègue habite dans un département autre que celui de l'enfant ou lorsqu'il est scolarisé dans un autre département.

Des justificatifs seront demandés (voir page 4 de notre dossier)

• Demandez-vous à changer de département au titre du rapprochement de conjoint ? OUI NON

• Demandez-vous à changer de département pour vous rapprocher de votre ex-conjoint ? OUI NON

• Combien avez-vous d'enfant à charge (moins de 18 ans au 01/09/2020) ou à naître (reconnaissance anticipée au 01/01/2020) : .....

• Depuis combien d'année(s) êtes-vous séparé(e) : ..... an(s)

• Etes-vous en disponibilité ou en congé parental pour suivre votre conjoint : OUI NON

Depuis combien de temps ? ..... an(s)

• Demandez-vous un département d'une académie qui est non limitrophe : OUI NON

### 6/ Renouvellement du même 1<sup>er</sup> vœu :

Depuis combien d'années, sans changement ni interruption, demandez-vous votre 1<sup>er</sup> vœu ? ..... an(s)

## 7/ Exercice en Education prioritaire (REP/REP+/« Zone violence ») :

Exercice d'au moins 5 ans (au 31/08/2020), de services effectifs et continus (plusieurs écoles possibles)

en REP+ ou Zone violence (liste publiée au BO n°10 du 8/03/2001)

en REP

## 8/ Bonification au titre du handicap :

• Etes-vous bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) relevant de la RQTH en cours de validité ?

OUI  NON

• Allez-vous demander une majoration exceptionnelle de 800 points au titre de la RQTH pour vous-même, votre conjoint ou votre enfant ?  OUI  NON

**ATTENTION :** des justificatifs seront demandés par l'administration (voir page 5 de notre dossier)

## 10/ Bonification au titre des centres d'intérêts matériels et moraux pour les DOM :

• Faites-vous une demande pour ce motif ?  OUI  NON

### Indiquez vos vœux par ordre de préférence :

1- ..... 4- .....  
 2- ..... 5- .....  
 3- ..... 6- .....

### Vœux liés :

Ces vœux sont-ils liés à ceux de votre conjoint également enseignant dans le Primaire ?  OUI  NON

NOM et Prénom de votre conjoint : .....

Quel est son département d'exercice ? .....

Barème de votre conjoint .....

### REMARQUES PARTICULIERES

.....  
 .....

### PARTIE RESERVÉE AU SYNDICAT – NE PAS REpondre

Intitulés	Echelon	Ancienneté (en mois)	Tranches de 5 ans	Parents isolés	Rapprochement de conjoints/ garde alternée					Renouv. Vœu n°1	Zone violence et REP+/REP	CIMM	RQTH
					Bonification RC ou APC.	Enfant	Années séparation	Congé parental ou disponibilité	Majoration acad. non limitrophe				
Nomb													
Taux	Tab.1	x 2/12 pts	x 10 pts	40 pts	150 pts	x50 pts	Tableau 2	80 pts	x 5 pts	90/45 pts	600 pts	100 ou 800 pts	
Total													

### RÉSULTATS :

Barème retenu	Département obtenu	Non obtenu
Pts		barème du dernier entrant dans le département souhaité :